

Réf: Dossier N° : 78289

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ADANSONIA » en
abrégé «SCI ADANSONIA »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE EXTENSION, 04 BP 978
ABIDJAN 04

Aux termes de la DNSV et du dépôt des Statuts SSP en date du 17 Janvier 2020 reçus par Me SYLLA Sokona, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 17 Janvier 2020, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ADANSONIA » en
abrégé «SCI ADANSONIA ».

Objet: l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous terrains batis ou non batis. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE EXTENSION, 04 BP 978
ABIDJAN 04

GERANT: Monsieur DIABATE MOUSSA.

RCCM: n°CI-ABJ-2020-B-00932 du 17/01/2020 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°00925 du 17/01/2020

Pour Avis

Le CEPICI

